



ATTENTION : TOUT DOSSIER D'INSCRIPTION REÇU PAR
L'INTERMÉDIAIRE DES ÉCOLES OU PAR COURRIER NE SERA PAS
VALIDÉ ET VOUS SERA RENVOYÉ

Inscriptions Scolaires et Périscolaires Année Scolaire 2016-2017

QUAND S'INSCRIRE ?

**Du lundi 2 mai au vendredi 27 mai 2016
pour toutes les écoles.**

OÙ S'INSCRIRE ? OÙ SE RENSEIGNER ?

☞ **SESAME - Direction « Jeunesse-Education » - 1/3 Rue
Berthelot - 2^{ème} étage - bureau 212 ☎ 04.70.48.51.60**

- **Uniquement les lundis, mercredis et vendredis de 8h30 à 16h30**
- **Attention pas d'inscription les mardis et jeudis**

Entre 12h00 et 13h30 : Accès par la cour rue Berthelot en sonnant au digicode (Direction Jeunesse Education).

☞ **Mairie de quartier La Madeleine ☎ 04.70.20.86.75**

- **du lundi au vendredi de 9h00 à 13h00**

☞ **Mairie de quartier Les Champins ☎ 04.70.46.20.39**

- **du lundi au vendredi de 13h30 à 17h00 uniquement**

☞ **Mairie de quartier Les Chartreux ☎ 04.70.20.23.73**

- **du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00**

S'INSCRIRE : POUR QUELLES STRUCTURES ?

INSCRIPTION OBLIGATOIRE POUR TOUS LES ENFANTS

- ✓ Ecoles maternelles et élémentaires (*nouvelles inscriptions, inscriptions en CP, changements d'école...*)
- ✓ Accueils du matin et du soir
- ✓ Restaurants d'enfants
- ✓ Garderies
- ✓ Temps d'Activités Périscolaires
- ✓ Accueil de loisirs des Mounines (*mercredis et vacances scolaires*)

RAPPEL : Si la capacité d'accueil maximale d'une structure est atteinte, les demandes d'inscription sont alors portées sur liste d'attente.

COMMENT S'INSCRIRE ?

Vous pouvez préparer votre inscription en téléchargeant la fiche sur <http://www.ville-moulins.fr> sous la rubrique « Education/Jeunesse – Scolarité – Inscriptions ».

Pièces à présenter impérativement pour toute nouvelle inscription :

**Documents à
présenter
obligatoirement
pour tout
renouvellement**

- ✓ Livret de famille ou extrait d'acte de naissance
- ✓ Justificatif de domicile (*quittance de loyer, facture EDF, facture téléphone...*)
- ✓ Carnet de santé de l'enfant (ou carte de vaccinations) et tout certificat médical relatif à son état de santé (*allergies, pathologies...*)
- ✓ P.A.I. et/ou fiche d'information sanitaire le cas échéant
- ✓ Avis d'imposition ou de non imposition 2016 sur les revenus de 2015 (*à transmettre à la Direction « Jeunesse-Education » dès réception*)
- ✓ Justificatif de travail (voir conditions d'inscription ci-dessous)
- ✓ Imprimé de dérogation scolaire, le cas échéant
- ✓ Carte allocataire C.A.F. ou autre organisme
- ✓ Numéro de Sécurité Sociale et nom du centre (*carte vitale*)
- ✓ Carte mutuelle ou attestation
- ✓ Numéro d'assurance extrascolaire

INSCRIPTIONS RESTAURANTS D'ENFANTS / ACCUEILS PÉRISCOLAIRES / ACCUEIL DE LOISIRS

Aucune inscription n'est possible avant les 3 ans de l'enfant. Se renseigner auprès des agents d'accueil de Sésame ou des mairies annexes pour les modalités d'inscription.

Restauration : Les modalités de réservation des repas de votre enfant vous seront communiquées ultérieurement.

Les parents peuvent fournir un goûter pour leurs enfants s'ils sont inscrits à l'accueil du soir.

Toute modification devra être faite :

- par courrier
- par mail : inscriptions.periscolaires@ville-moulins.fr
- en se présentant à la Direction « Jeunesse-Education » ou en Mairie Annexe

GARDERIES / TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Inscription possible sans condition d'âge. Se renseigner auprès des agents d'accueil de Sésame ou des mairies annexes pour les modalités d'inscription

TARIFS DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

- ✓ La tarification à la présence est fixée à 2 € par enfant et par présence, quels que soient le temps d'accueil ou les revenus.
- ✓ La tarification au forfait mensuel est proportionnelle aux revenus 2015 du foyer. Lors des inscriptions, une grille des tarifs pourra vous être communiquée pour votre information.

IMPORTANT : Les familles ne doivent pas avoir de factures impayées en cours (restauration, accueil de loisirs des Mounines & accueils) pour pouvoir s'inscrire aux structures périscolaires.

NOTES PERSONNELLES